



La Tremblade le, 17 juin 1993

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41
Fax 46.36.18.47
Télex 632 160 F

**Monsieur le Président
du Conseil Général
de la Charente-Maritime**
17 000 LA ROCHELLE

OBJET : EXTENSION DU PORT DE ROYAN
N/ REF : 062/93/DEL/LT

Monsieur le Président,

Comme suite à votre demande veuillez trouver ci-dessous les remarques faites à la lecture du dossier que vous nous avez adressé et après consultation du service Avis et Aménagement de l'IFREMER.

Evolution du trait de côte

La plage s'engraisse à l'est du port et s'érode au milieu de la Conche. Mais les baigneurs vont fuir la proximité du port par suite de l'aspect peu esthétique de l'endigage.

Envasement des plages

Il faut espérer que les prévisions des bureaux d'étude seront confirmées. Il serait catastrophique que certaines plages s'envasent. A l'ouest de la Conche, les phénomènes d'envasement décrits par le laboratoire d'hydraulique ne peuvent que s'amplifier avec l'extension du port prévue. Il semble que ce phénomène ait été incomplètement abordé dans le dossier. Il est regrettable de ne pas avoir de coupe NS dans cette zone (levé topographique).

Dragage

La forte turbidité des eaux va provoquer des dépôts importants (1, 2 m par an). Avec l'envasement des passes, il faut envisager de draguer 100 000 m³/an, ce qui est quand même considérable, même si la forte turbidité des eaux à Royan provoquera peu d'impact.

Pollution

L'augmentation de l'habitat flottant en période estivale va provoquer un accroissement de la pollution bactérienne qui pourra avoir une influence sur la salubrité des plages compte tenu des temps de survie longs des bactéries dans un milieu aussi turbide.

La pollution par métaux lourds ne devrait pas poser trop de problèmes si les conditions décrites au dossier d'enquête publique sont respectées.

Impacts à terre

Ils ne sont pas de la compétence d'IFREMER.

On peut toutefois noter :

- l'aspect de bétonnage du littoral
- la mauvaise impression donnée par la tenue des digues du fait des matériaux utilisés
- le changement de vocation partielle d'une ville, dont l'activité balnéaire est en partie supplantée par la plaisance.

Par ailleurs, le fait d'avoir barré le transit des eaux en amont du pont d'accès à l'embarcadère du bac vers la pointe de Grave, sans doute destiné à améliorer la qualité bactériologique des eaux de baignade sur la plage de Foncillon, a stoppé le transit sédimentaire et va entraîner de très fréquents dragages sur la zone d'amarrage du bac faute de quoi celui-ci ne pourra plus accoster, avec les coûts que cela entraîne.

Espérant avoir répondu à votre demande et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Chef de Laboratoire
Environnement Littoral
D. MASSON

Copies :

dossier

chrono

IFREMER/LA ROCHELLE

IFREMER/BREST